

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 41

**ACTIFE Quimper Cornouaille
Avenant n°3 à la convention de partenariat**

Dans le cadre d'une convention 2018-2021, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'association ACTIFE (Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi). Afin de permettre à ACTIFE de mener à bien ses activités dès le début de l'année 2019, il est proposé de verser à l'association une avance sur subvention de 51 000 €.

L'association ACTIFE (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) Quimper Cornouaille a été créée le 1^{er} janvier 2011, prenant ainsi la suite des missions confiées auparavant au Plan Local pour l'Insertion et de l'Emploi (PLIE) de Quimper Communauté, en l'élargissant à la Cornouaille.

En 2017, ACTIFE Quimper Cornouaille a ainsi accompagné plus de 801 personnes en recherche d'emploi sur l'ensemble du territoire cornouaillais dont 375 résidant sur le territoire de Quimper communauté. Ces 375 personnes sont à :

- 51 % des femmes ;
- 51 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 28 % des personnes âgées de plus de 50 ans.

En complément de l'accueil proposé dans les locaux de son siège situé à Creac'h Gwen, l'association ACTIFE assure également une permanence hebdomadaire d'une demi-journée au sein de la Maison des Services Publics située à Kermoyan.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018 (accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, messieurs Jean-Hubert PETILLON, Didier LENNON, Christian CORROLLER et Mme Claire LEVRY-GERARD ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°3 à la convention 2018-2021 avec l'association ACTIVE Quimper Cornouaille ;

2 - d'autoriser le versement d'une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 51 000 €, représentant un tiers de la subvention allouée à l'association en 2018 (imputation budgétaire : 523 6574 900).